

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Monsieur le Préfet, Monsieur le Député
Monsieur le Président du conseil Régional, Monsieur le Maire,
Monsieur le Général de division commandant la région de Gendarmerie du Nord Pas de Calais, Madame le Premier Président, Messieurs les procureurs généraux.
Monsieur le Président du tribunal de grande Instance, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le directeur de la sécurité publique, Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie, Mesdames et Messieurs les élus, Madame ou Monsieur le bâtonnier, Madame la directrice de l'école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse Mesdames et messieurs les présidents et directeurs, Mesdames et messieurs les bénévoles et salariés des associations d'aide aux victimes, Mesdames et messieurs, Chers amis

C'est avec un grand honneur et intérêt, que l'INAVEM vous accueille lors de nos Assises nationales, sur une thématique que votre ministère a depuis bien longtemps intégré dans sa problématique d'enquête et de lutte contre la cybercriminalité.

La police et la gendarmerie sont largement et à juste titre représentées, tout comme la magistrature, parmi les intervenants, et nous avons déjà eu largement l'occasion d'échanger sur les spécificités de l'accueil et de l'aide aux cyber-victimes.

Déjà partie prenante du Forum International de Cybersécurité en 2013 à Lille, l'INAVEM, avec notre représentation locale SIAVIC, a pu prendre conscience de la détresse de ces particuliers victimes d'infractions de ces infractions communes, mais qui utilisent un vecteur numérique.

Si historiquement, l'aide aux victimes d'infractions pénales est attaché au ministère de la justice, je ne peux que me satisfaire de l'intérêt développé depuis plusieurs années de votre ministère pour les personnes victimes. Vous avez développé de manière très récente, une réflexion approfondie sur la question de la relation police/population lors des Assises de la formation de la police nationale, et l'INAVEM, ainsi que nombre de nos associations y ont pris part.

Et depuis plus de 10 ans, et même bien avant, avec les prémisses de l'intervention sociale en police, avec la loi Guigou qui a intégré l'information par les services de police d'un certain nombre de droit pour les victimes, votre ministère a intégré la question des victimes comme un point particulièrement sensible, à côté de celle de la recherche des infracteurs. En mai 2005, nous avons signé une convention-cadre, sans financement, avec votre ministère pour généraliser la possibilité pour une association INAVEM d'avoir un lieu d'accueil spécialisé Victimes dans les commissariats et unités de gendarmerie. Aujourd'hui, nous devons compter un peu plus de 160 permanences d'aide aux victimes associatives INAVEM.

Plus tard dans l'année 2005, fut créée la délégation d'aide aux victimes, dont je salue les membres présents, et la création, dès 2006, des psychologues du ministère dans les lieux police/gendarmerie, ainsi que la circulaire qui a redynamisé la place des intervenants sociaux en commissariat et unités de gendarmerie, actuellement au nombre de 180.

Je ne nie en aucun cas la légitimité de ces différents profils à travailler au sein des lieux d'enquêtes au bénéfice des victimes, et bien au contraire, nous croyons aux bienfaits de

pluridisciplinarité, voire de la trans-disciplinarité, mais en revanche, vos prédécesseurs ont développé des dispositifs catégoriels, en faisant fi de l'existant, donc souvent redondants, et généralement non coordonnés.

Cet empilement de services, ce mille-feuille ont un coût financier et humain, un impact déontologique également pour des professionnels qui seront habilités à intervenir tant auprès des victimes que des auteurs, et ne permettant pas de développer un syncrétisme de cultures professionnelles différentes.

J'aurai aimé vous dire Monsieur le Ministre, qu'il est indifférent pour une victime de savoir que l'intervenant qui la reçoit, aura avec elle, la même empathie, (et c'est heureux), la même attention qu'avec les infracteurs, voire son propre agresseur. Mais une victime qui entre dans un commissariat ou une unité de gendarmerie, avec la peur, la honte et la culpabilité qu'ont de nombreuses victimes, attend de la confiance et de la sécurité, et ce lieu doit être au moins symboliquement le lieu d'écoute, de reconnaissance et d'aide pour la victime.

L'action police/gendarmerie au profit des victimes mériterait véritablement une plus grande lisibilité et une plus grande concertation tant au national qu'au plan local, et je crois sincèrement que l'action de votre ministère au bénéfice des victimes ne doit pas s'envisager sans le réseau généraliste INAVEM.

En effet, à la lecture de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance de mai dernier, issu du Comité interministériel de Prévention de la Délinquance, nous sommes véritablement en questionnement concernant une aide essentiellement axée sur des catégories de victimes, dont on ne nie, par ailleurs, absolument pas le besoin d'un accompagnement et d'une prise en charge.

Nous comprenons bien que parfois la politique ait également besoin de mettre au cœur de ses préoccupations un thème au-dessus des autres. Mais encore faut-il alors que le droit commun, que l'aide généraliste aux victimes du quotidien soit assurée. Que la personne victime, toujours fragilisée, que ce soit, un homme une femme, un jeune, une personne âgée, après un vol à l'arrachée, une agression physique ou psychologique, puisse bénéficier d'une aide de proximité et d'un accompagnement psycho-social gratuits, avec une approche victimologique compétente.

Serions-nous devenus une société qui choisit les bénéficiaires d'une mission d'aide et d'accompagnement en fonction du crime subi ? Seuls certains crimes donneraient-ils le droit d'être reconnu et accompagné ?

Nous avons pu interpellier hier la ministre de la Justice, en lui indiquant que nos associations, en prenant en charge les victimes, participent aussi de la paix et de la cohésion sociale, de l'apaisement des conflits. Par nos principes d'intervention, nous participons également à la prévention de la délinquance.

Je souhaiterai enfin vous dire, à vous aussi, ministre de la République, que celle-ci est une et indivisible, et que c'est une réponse d'équité dont les victimes en général ont besoin. Elles ont besoin d'avoir un gouvernement uni, justice, intérieur, mais aussi, droits des femmes, personnes âgées... pour une cause commune que sont les personnes victimes d'actes de délinquance.

Alors, nous ne savons pas si cela doit passer par un comité interministériel de l'aide aux victimes, ou par une volonté de tous ces protagonistes de se mettre autour de la table, et de se concerter, mais il faut le faire, et c'est urgent.

Je vous remercie de votre attention